

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE D'UNVERRE

ARRONDISSEMENT
DE
CHÂTEAUDUN

CANTON
DE
BROU

AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le lundi quinze juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni **exceptionnellement** au 1^{er} étage de la salle des fêtes, compte tenu des règles sanitaires en vigueur et en vue de respecter les règles de distanciation physique dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire**,

Étaient présents :

Mme Marie-Dominique PINOS, M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, MM. Pascal BULOIS, Vincent NOUVELLON, Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, M. Sébastien THIROUARD, Mmes Aurélie LACROIX, Patricia HUET, M. Rudy PICHARD, Mmes Emilie DAVIGNON et Laëtitia RAINOT VALLEE
formant la totalité des membres en exercice.

M. **Vincent NOUVELLON** a été élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) – délibération n°20-45

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une C.C.I.D. doit être instituée dans chaque commune ; la durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. L'assemblée délibérante dresse une liste de 24 personnes parmi les différentes catégories de contribuables de la commune, en vue de la proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Commission Action Sociale – délibération n°20-46

L'assemblée délibérante désigne les 4 membres extérieurs au conseil communal, afin de compléter la commission composée de Mmes HOUSSAYE, LACROIX, DAVIGNON et M. NOUVELLON.

Attribution des subventions aux associations

En vue de préparer le budget primitif 2020, le conseil municipal détermine les conditions d'attributions de subventions.

Le conseil municipal

- prend connaissance des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations accordées par délibération n°20-40 en date du 25 mai 2020.
- décide d'adhérer à l'association des maires ruraux d'Eure et Loir
- de reconduire la participation financière au profit des jeunes de la commune de moins de 16 ans, pour les entrées au Parc de Loisirs de Brou
- prend acte de la non reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle (arrêté publié au J.O. le 12 juin)
- est informé du prochain recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021.

La prochaine séance est fixée au lundi 29 juin 2020 à 20 h 30.

Séance levée à 00 h 30